

ARTICLES.	\$ cts.	Pour 100.
Animaux, vivants, S.A.N.		20
Cochons vivants	par lb.	0 01 $\frac{1}{2}$
Viandes, N.S.A., en quart.	“	0 02
“ fraîches	“	0 03
“ en conserves, etc.		25
Mouton et agneau, frais		35
Volaille et gibier		20
Saindoux et compositions	par lb.	0 02
Suif		20
Cire d'abeilles		10
Plumes		20
Œufs	par douz.	0 05
Beurre	par lb.	0 04
Fromage	“	0 03
Lait condensé	“	0 03 $\frac{1}{4}$
Pommes	par baril.	0 40
Fèves	par boiss.	0 15
Sarrasin	“	0 10
Pois	“	0 10
Pommes de terre	“	0 15
Seigle	par boiss.	0 10
Fleur de seigle	par baril.	0 50
Foin	par tonne	2 00
Légumes, frais ou salés		25
Orge	par boiss.	30
Blé-d'inde	“	0 07 $\frac{1}{2}$
Farine de sarrasin	par lb.	0 00 $\frac{1}{4}$
“ de maïs	par baril.	0 40
Avoine	par boiss.	0 10
Farine d'avoine	par lb.	20
Blé	par boiss.	0 15
Farine de blé	par baril.	0 75
Biscuits		25
Empois, etc.	par lb.	0 01 $\frac{1}{2}$
Graines, pour jardins ou champs, etc.	gros paquets.	10
“ “ “ “ “ “	petits	25
Tomates	par boiss.	0 20
“ blé-d'inde, fèves, etc., en boîte	par lb.	0 01 $\frac{1}{2}$
Marinades, etc.		35
Malt	par boiss.	0 15
Houblon	par lb.	0 06
Arbres fruitiers	chaque.	0 03
Vignes et groseilliers, etc.		20
Petits fruits, N.S.A.	par lb.	0 02
Canneberges, prunes et poires	par boiss.	25
Pommes sèches, etc.		25
Raisin	par lb.	0 02
Pêches	“	0 01
Fruits en boîtes	“	0 02 $\frac{1}{4}$
Fruits préservés dans l'esprit de vin	par gall.	2 00
Gelée, marmelade, etc.	par lb.	0 03 $\frac{1}{4}$
Miel		0 03
Sucre du pays		20
Cidre non clarifié ou raffiné	par gall.	0 05
“ clarifié ou raffiné	“	0 10

Les articles suivants sont entièrement prohibés :—

L'oléomargarine, butterine et autres substances pour remplacer le beurre.